

**SECOND DEGRÉ 72**

2 rue Paul Ligneul

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : [snes72@nantes.snes.edu](mailto:snes72@nantes.snes.edu)

Dispensé de timbrage

Le Mans CTC



Dispensé de  
timbrage

Le Mans CTC

Déposé le

03/02/2015

## Sommaire

|                                                         |      |                                                                |      |
|---------------------------------------------------------|------|----------------------------------------------------------------|------|
| Edito                                                   | p. 1 | Nouveau décret sur les statuts : qu'est-ce qui change ?        | p. 4 |
| La colère des retraités                                 | p. 2 | Premier projet de réforme de l'organisation horaire du collège | p. 5 |
| La prime de 25 620 € des recteurs qui déprime les profs | p. 3 | La revalo, c'est urgent et ça commence maintenant !            | p. 6 |

## L'ÉDITO : Que peut l'école ?

Après que l'immense vague d'émotion et d'indignation qui a soulevé le pays est retombée, il y a près de deux semaines, les regards se tournent maintenant tout particulièrement vers l'Éducation nationale qui est interpellée sur son rôle dans la prévention de tels drames apparemment liés au fondamentalisme.

Il est certes réconfortant de voir la nation redécouvrir l'importance de l'École tant il est vrai qu'elle a besoin de reconnaissance, de soutien, de confiance et, bien entendu des moyens nécessaires pour remplir ces missions.

Il est certes réconfortant de voir remises sur le devant de la scène les valeurs de la République, de liberté, et particulièrement celle d'expression, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Il ne faudrait cependant pas que, ce faisant, s'insinue l'idée que l'École a failli en renonçant à ses principes. Les enseignants n'ont jamais cessé de travailler avec leurs élèves pour développer l'esprit critique, l'esprit de tolérance, expliciter le sens de la laïcité, amener au vivre ensemble.

Face aux terribles meurtres qui viennent d'être commis, la charge émotionnelle est évidemment très forte, tant du point de vue des enseignant-es que des élèves. Il faut trouver les mots justes, dépasser les situations de blocages pour amener

les élèves à s'interroger et à comprendre. Les enseignant-es font de leur mieux, dans ce contexte difficile, au pied levé, sans avoir toujours pu bénéficier de la formation initiale ou continue indispensable.

Il n'est donc pas acceptable qu'ils soient sanctionnés par l'administration, celle-là même qui encourage ses bons petits soldats à « monter au front ». Nous apportons donc tout notre soutien à notre collègue de Mulhouse qui a été suspendu pour quatre mois par le Recteur de l'Académie de Strasbourg au terme d'une procédure expéditive. Il est vrai que, chose aberrante, il avait utilisé des caricatures pour expliquer à ses élèves l'actualité et l'importance de la liberté d'expression. Totalement hors les clous ! Nous sommes tous Charlie... mais jusqu'à un certain point !

Dans un tel contexte, la FSU tient à rappeler la multiplicité des réponses à apporter à ces événements tragiques. Les valeurs républicaines, de liberté, de fraternité, laïcité sont au cœur de tous les débats. Si l'on veut que l'ensemble de la société française y adhère, il convient de ne pas omettre un autre de ces grands principes, celui qui donnera corps à tous les autres : l'égalité.

La montée en puissance d'un radicalisme qui se cache derrière quelques bribes d'idéologies

religieuses mal comprises s'explique aussi par un contexte d'immenses injustices sociales, de chômage massif, de promesses d'intégration non tenues et de développement du racisme ordinaire.

Il est urgent de prendre sérieusement en compte toutes ces questions plutôt que de s'engouffrer dans des dispositifs sécuritaires et répressifs. Depuis deux semaines une centaine de personnes ont été placées en garde à vue pour apologie du terrorisme, après avoir proféré des menaces, manifesté une connivence avec les frères Kouachi, réalisé quelques tags. Si nous pouvons imaginer le bien fondé de certaines arrestations, est-il indispensable d'interpeller des mineur-es, des collégiens, d'y inscrire pour leur vie entière la mention « terroriste » dans leur casier judiciaire sous prétexte qu'ils ont refusé la minute de silence ? L'un des points communs entre les frères Kouachi, Amédy Coulibaly ou Mohammed Mèrah était d'être passé par la prison... Va-t-on persister dans la même logique inefficace et mortifère ?

Alors oui l'école peut et doit jouer tout son rôle dans l'important travail à mener pour retisser du lien, assurer une réelle cohésion sociale autour des valeurs de notre société.

Elle le peut dans une société qui assure l'égalité de toutes et tous dans l'accès à des services publics de qualité, dans l'accès à l'emploi... Tels sont les enjeux pour demain.

## La colère des retraités

par Christian Laplagne

Secrétaire départemental SNES retraités

**L'**époque est difficile, la France est traumatisée par les différents événements que nous venons de connaître; nous nous associons bien évidemment à la peine de notre pays.

Toutefois les 16 millions de retraités du secteur public et privé que nous sommes sont aussi en colère ; nous méritons le statut, au même titre que les actifs, de citoyens à part entière car nous contribuons largement au développement économique et social de notre pays.

### 40 ANNÉES D'ENSEIGNEMENT ET JE REGARDE MON DÉPART À LA RETRAITE S'ENVOLER

LE SNES REVENDIQUE LE RETOUR  
DE LA RETRAITE À 60 ANS ET LA GARANTIE  
D'UN HAUT NIVEAU DE PENSION



ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ

#### A ce titre nous revendiquons :

- la revalorisation annuelle de nos pensions au 1<sup>er</sup> janvier
- que le minimum de retraite soit équivalent au SMIC ce qui évitera que 7% des retraités de 60 à 69 ans soient obligés d'occuper un emploi.
- le rétablissement de la demi part fiscale pour tous les parents isolés ayant élevé 1 enfant ainsi que le retour à l'exonération fiscale des majorations familiales des pensions pour les retraités ayant eu 3 enfants.
- et enfin le maintien des pensions de reversion.

**Le SNES sera à nos côtés pour porter ces revendications très légitimes et nous permettre d'être mieux considérés auprès de nos gouvernants.**



# La prime de 25 620 € des recteurs qui déprime les profs

par Laurent Blancs

**T**rop souvent il n'est question, dans l'actualité, que d'enseignants titulaires ou non-titulaires, d'agents techniques, de personnels administratifs, qui se plaignent sans arrêt de leurs modestes rémunérations alors qu'un drame poignant se déroulait, là, sous nos yeux, dans l'indifférence générale, le drame de personnels de l'Education Nationale qui vivaient un véritable calvaire : les Recteurs !

Oui, oui, les Recteurs d'Académie, ces soutiers méconnus de l'Education Nationale. Jugez-en : un salaire moyen mensuel hon-teux (4 000 euros en 2013 selon l'INSEE), un logement de fonction que l'on devine modeste voire médiocre (mais rassurez-vous, le Ministère octroie généreusement une petite prime de quelques dizaines de milliers d'euros pour permettre à ces pauvres gens de refaire tous les 3 ans la décoration du logis), du personnel de maison (si !) pour décharger nos éminences des mille petits et ennuyeux tracas de la vie quotidienne, une voiture de fonction avec chauffeur (le Recteur travaille tout le temps, même en voiture) et une petite prime annuelle, décidée en 2010, composée d'une part fixe de 15 200 euros et d'une part variable pouvant atteindre 45 % de la part fixe, soit un maximum de 6 840 euros. Au total, une prime possible de 22 000 euros environ. Le pourquoi de cette prime ? Peut-être renforcer l'attractivité de cette profession si malmenée, comme nous venons de le voir !

Si tel était l'objectif, cela ne devait pas être suffisant puisque le 28 décembre dernier, la Ministre de l'Education Nationale, toute à son souci d'améliorer le système éducatif français, n'a rien eu de plus

urgent que de publier un arrêté augmentant la part fixe de la prime annuelle des Recteurs de... 40 % ! Ces fonctionnaires pourront donc désormais compter sur une prime annuelle de 25 620 euros à laquelle il faudra ajouter la part variable, soit une prime totale possible de 37 140 euros.

Une paille, puisque cette prime ne représente finalement qu'une année de salaire d'un certifié au 4e échelon de la hors-classe ! Une année....

Les enseignants apprécieront, n'en doutons pas, le geste. Eux dont le point d'indice est gelé depuis 2010, eux dont les salaires, selon l'OCDE, sont parmi les plus faibles des pays développés, eux qui commencent leur carrière avec un traitement net d'un peu plus de 1 300 euros, eux qui ne cessent de perdre du pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans. Oui, ne doutons pas que les enseignants sauront apprécier à sa juste valeur la décision de Madame Vallaud-Belkacem. Il s'agit d'un véritable scandale que nous dénonçons avec force.

Le Ministère ose justifier cette augmentation par la nécessité pour les Recteurs

d'être mieux payés que certains de leurs subordonnés. Qu'il se rassure, les Recteurs sont bien mieux payés que tous les enseignants. Ceci dit, peut-être que le souci de revalorisation salariale va amener la Ministre à prendre des décisions analogues pour les enseignants.

Ne rêvons pas trop et cette revalorisation c'est par la lutte et le rapport de force que nous l'obtiendrons. Faute de quoi, il restera à l'enseignant démoralisé une solution : devenir Recteur, le vrai métier d'avenir de l'Education Nationale !





## Nouveau décret sur les statuts : qu'est-ce qui change ?

En août 2014 est paru au Journal Officiel le décret modifiant les obligations de service des enseignants du second degré. Ces changements font courir un certain nombre de bruits et naître de réelles inquiétudes chez quelques collègues. Il nous est apparu utile de préciser les choses et de souligner quelques points sur lesquels il nous faudra être vigilants.

Dans les collèges où il n'y a pas de personnels de laboratoire, les maxima de service des enseignants qui assurent au moins huit heures d'enseignement de sciences physiques ou SVT sont réduits d'une heure (ancienne « heure vaisselle»). Ici, aucun changement.

La majoration de service concernant les classes à effectif faible est abolie, et une indemnité est prévue (décret à venir) pour les classes à effectif pléthorique.

Les décharges ou heures précédemment attribuées, éventuellement, par le rectorat, pour les cabinets d'histoire-géographie, de laboratoires de SVT, de physique-chimie, laboratoires de langue, technologie etc. disparaissent. Il s'agit là, maintenant, de missions complémentaires (la coordination disciplinaire en fait partie) qui peuvent donner lieu à un abaissement du service (art 3 du décret 2014-940). Ces missions ne peuvent être exercées que sur la base du volontariat. Si ces activités complémentaires ne donnent pas lieu à un abaissement de service, elles sont alors rétribuées sous forme d'indemnités (IMP). Ces IMP ont été attribuées au chef d'établissement sous forme d'enveloppe globale, mais les décrets d'application de celles-ci n'ont toujours pas été présentées en CTM ! Il en dispose comme il l'entend (il peut attribuer 1 IMP, 0,5 ou 0,25 IMP représentant respectivement 1 250 euros, 625 euros et 312,5 euros) mais doit en informer le CA. Le SNES-FSU continue de faire pression pour que ces IMP soient définies, au moins en partie, nationalement (IMP « indispensables » au fonctionnement de l'EPLE), et qu'elles puissent être prise sous forme de décharge. Il est important d'être vigilants et actifs lors de la préparation de rentrée pour que le chef d'établissement accepte autant que possible des abaissements de service. En tout état de cause, les CA auront à être informés. Il faut veiller à ce que la transparence soit totale, en particulier pour l'attribution des IMP. Ces IMP ne concernent pas seulement les activités complémentaires, elles peuvent être utilisées pour l'enseignement à effectif pléthorique ou le tutorat des élèves en difficulté et toute mission d'intérêt pédagogique ou éducatif définie par le chef d'établissement. Nous vous tiendrons au courant dès la sortie du décret sur leurs modalités et leur périmètre d'application.

**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**



Ces IMP ne font pas disparaître pour autant les HSE. Les chefs d'établissement ont tout loisir de transformer des HSA en HSE. Lors des votes des DHG, les élus aux CA pourront demander si les HSA non utilisées seront transformées en HSE et, si oui, quelles utilisations en seront faites. A vrai dire, le plus grand flou demeure sur ce point.

Au lycée, l'heure de première chaire est supprimée. Elle est remplacée par une pondération de 1,1 pour chaque heure de cours effectuée en Première et Terminale. Toute heure devant élève est concernée (TD, AP, TPE, soutien) et la notion de classes parallèles disparaît. Un plus grand nombre d'enseignants sera concerné et le volume global des heures attribuées augmente. Notons toutefois que ce nouveau système ne facilitera pas la mise en place des services par les chefs d'établissement. En effet, que se passe-t-il si un collègue se retrouve, par le jeu des pondérations, à 17,8 heures ? Est-il en sous-service (rappelons que cette notion n'existe pas réellement puisque le décret fixe des maxima de service) ? Il est important de rappeler que le chef d'établissement ne peut en aucun cas contraindre un enseignant à accepter plus d'une heure supplémentaire année (HSA). Cela promet un certain flottement au moment des répartitions en fin d'année...

De même, la pondération s'applique-t-elle aux stagiaires ? Aux collègues à temps partiel ? Leur mise en œuvre semble difficile

puisque ces personnels ne peuvent en aucun cas faire d'heure supplémentaire, mais le décret doit pourtant s'appliquer à ces personnels ! A ces questions ni le Recteur ni le DASEN ne peuvent ou ne veulent pour l'instant répondre. A croire que ces cas de figure n'avaient pas été anticipés par le Ministère !

En établissement REP+, toutes les heures d'enseignement sont pondérées de 1,1. Il s'agit là d'une réelle avancée qui permettra un abaissement des maxima de services pour les collègues exerçant dans des conditions souvent difficiles. Il est très important de souligner qu'on ne peut en aucun cas leur demander de compenser un éventuel sous-service.

Enfin, les maxima de service des enseignants appelés à compléter leur service dans un ou deux établissements de commune(s) non limitrophe(s) est réduit d'une heure.

**Autant de nouveautés qui ne doivent pas nous faire perdre de vue l'essentiel, à savoir la nécessité d'obtenir des DHG suffisantes pour assurer à tous de bonnes conditions de travail. C'est à nous tous de nous en assurer dans chacun de nos établissements.**

# Premier projet de réforme de l'organisation horaire du collège proposé par le Ministère : un désastre annoncé ?

par Xavier Hill

En parallèle de la rédaction des projets de nouveaux programmes de collège par le Conseil Supérieur des Programmes, et sans concertation avec celui-ci (!), le Ministère commence à construire les nouvelles grilles horaires de collège, qui ont vocation à entrer en fonction à la rentrée 2016.

Les principaux axes de cette réforme sont particulièrement alarmants :

- diminution de l'horaire disciplinaire dans l'ensemble des disciplines ;

- globalisation des horaires de plusieurs regroupements de disciplines (Arts plastiques-Education musicale, Langues vivantes, Physique-Chimie-SVT-Technologie), ce qui signifie très concrètement que l'équilibre de ces enseignements se fera localement – les conséquences sur l'am-

biance dans les établissements ne sont pas difficiles à imaginer, cf ce qui s'est produit lors de la réforme des lycées ;

- diminution des (maigres) moyens d'autonomie qui permettraient encore, dans les cas les plus favorables, la mise en place de quelques groupes ;

- disparition hautement probable de l'obligation d'enseignement en groupe à effectifs réduits en SVT et Technologie (même sur une heure quinzaine) en 6ème ;

- mise en place d'heures d'enseignement « bidisciplinaire » généralisées sur l'ensemble du cycle 4 (5ème – 3ème), dans des conditions non précisées et qui dépendront très probablement des moyens locaux dans les établissements.

L'histoire de l'introduction des IDD, désastreuse en terme de pertes d'heures d'enseignement, ainsi que celle de la réforme du lycée, semblent tristement

se renouveler : le Ministère paraît n'avoir ni conscience ni mémoire de effets négatifs, pourtant suffisamment pointés par le SNES-FSU, de ses précédentes réformes.

Notre organisation syndicale défend des enseignements disciplinaires clairement identifiés, organisés en cohérence avec les autres disciplines et permettant

des approches interdisciplinaires ancrées dans les horaires disciplinaires.

**Il est nécessaire que la mobilisation soit la plus large possible pour défendre notre profession en termes de rémunération, de métier et de conditions de travail, et montrer que les enseignants ne se laisseront pas imposer des dispositifs qui ne vont clairement pas en direction de la réussite de tous les élèves.**

**RÉDUIRE L'ENSEIGNEMENT  
DU COLLÈGE À  
L'ACQUISITION DE  
COMPÉTENCES DE BASE,  
C'EST PAS UN PEU...**

LE SNES DÉFEND L'UNITÉ  
DU SECONDAIRE, LA QUALITÉ  
ET LA DIVERSITÉ DES ENSEIGNEMENTS



**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**

## La revalo, c'est urgent et ça commence maintenant !

**E**n 2014, nous aurons perdu deux mois de salaire, en ne percevant que dix mois du traitement en euros constant d'un fonctionnaire rémunéré au même échelon en 2000. C'est l'effet conjugué de l'inflation, de l'augmentation de la retenue pour pension et d'un point d'indice gelé depuis 2010. Et le gouvernement annonce qu'il entend poursuivre dans cette voie !

Cette politique d'austérité affecte aussi les retraités dont les pensions ont été gelées en 2014. Elle est inefficace et dangereuse.

Inefficace car ce ne sont ni les salaires ni les pensions qui sont responsables de l'endettement public mais les différents cadeaux fiscaux.

Dangereuse car elle réduit singulièrement l'attractivité des métiers qualifiés de la fonction publique. C'est en particulier le cas pour les professions enseignantes, d'éducation et d'orientation.

Le chantier sur les métiers conduit par le ministère de l'Éducation nationale n'a pas retenu la question de la revalorisation pourtant fortement portée par le SNES-FSU. Au contraire ! La seule décision prise, au prétexte du rétablissement de la formation initiale, a été celle de revenir aux indices de rémunération des débuts de carrière abandonnés en 2010. Pour les certifiés, les CPE et les Co-Psy, cela conduit à les rémunérer à seulement 12 % au dessus du SMIC. Comment s'étonner après cela que tous les postes mis au concours ne soient pas pourvus alors même que nous sommes dans un contexte de chômage de masse ?

D'ailleurs la campagne de communication du Ministère qui se répand actuellement dans les médias sur l'air de « l'Éducation, elle a besoin de toi », variante d'un plus ancien « Engagez-vous, rengagez-vous » est l'aveu même d'une crise du recrutement et donc de la nécessité de revaloriser nos métiers.

Pour notre pouvoir d'achat, pour l'attractivité de nos professions, pour que tous les postes soient occupés par des personnes qualifiées et formées et pour

la qualité du service public il est donc urgent que le gouvernement change de cap en matière salariale. Pour cela la bataille sera rude.

Ce n'est pas la première fois que nous nous retrouvons face à cette nécessité impérieuse. La dernière grande revalorisation collective dans le second degré date ainsi de 1989. Mais la construction de la revendication

remonte à la fin des années 1970. La victoire syndicale sur ce point est donc passée par un combat de haute lutte et une mobilisation de longue haleine. C'est à une tâche de cette ampleur que nous nous trouvons confrontés aujourd'hui. Et comme le temps presse autant nous y atteler le plus tôt possible. C'est la construction d'un rapport de force de haut niveau qui nous conduira à la seule issue possible : la revalo».

**PLUS DE 42 HEURES  
DE TRAVAIL  
PAR SEMAINE**

**LE SNES SE BAT AVEC VOUS  
POUR L'AMÉLIORATION DES  
CONDITIONS DE TRAVAIL**



**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**